

# COMMUNE DU POET

DÉPARTEMENT DES HAUTES- ALPES

## CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU** Lundi 10 novembre 2025

Séance Ordinaire 19 heures

### PROCES VERBAL

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres en exercice : 14 - Date de convocation : 03 novembre 2025

Le 10 novembre 2025 le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, à la MAIRIE, sous la présidence du Maire, Georges Papegay

**PRESENTS :** - Georges Papegay - Geneviève Givaudan -Bruno Baillon - Alain Montay - Marie-anne Guichard- Thierry Juestz d'nglemarre - Thimothée Blanc - Jean hubert Ferret

**REPRESENTEES :** Agnès Rey par Jean hubert Ferret- Bernard Neau par Georges Papegay - Jean christophe Simon par Alain Montay - Pauline Chabot par Geneviève Givaudan

Absent : Audrey Belhia - Michelle Jolivet

#### 0 – Désignation d'un secrétaire de séance : Bruno BAILLON

Approbation du PV du 17 octobre 2025 : 1 abstention – 11 Pour

<i>Intitulé</i>	<b>1 – Choix de l'entreprise Champ fleuri/pierre grosse</b>
<i>Présentation</i>	<p>Dans le cadre du projet de lotissement des Balcons, il est nécessaire de créer une partie des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales. Ces travaux permettront également :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• De limiter les arrivées d'eaux parasites des Bernardins dans la station d'épuration.</li><li>• De renouveler la conduite d'eau potable.</li></ul> <p>Une consultation a été lancée auprès de quatre entreprises. Les offres ont été analysées selon plusieurs critères : prix, conformité au planning, présentation des chantiers et moyens humains. 4 entreprises ont répondu à l'appel d'offre :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- L'entreprise Davin pour un montant de 73 054€ HT</li><li>- L'entreprise Pistono pour un montant de 75 887€ HT</li><li>- L'entreprise Poincelet pour un montant de 67 307€ HT et une variante avec émulsion bicouche pour un montant de 59 099€ HT</li><li>- L'entreprise Polder pour un montant de 73 505€ HT</li></ul> <p>Ces entreprises sont toutes dans le secteur et effectue tout un travail de qualité qui entraîne la même note technique. Au vu de l'analyse technique et financière, la variante de Poincelet apparaît comme la solution la plus avantageuse pour la commune. Elle permet de répondre aux besoins du projet tout en optimisant les dépenses.</p> <p>La variante de Poincelet repose sur l'utilisation d'une émulsion bicouche en remplacement de l'enrobé BBSG. Ce choix permet :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une réduction significative des coûts.</li> <li>• Une mise en œuvre plus simple et rapide.</li> <li>• Une solution adaptée aux zones à faible trafic, comme les voiries internes du lotissement.</li> </ul>
<i>Débats</i>	Entre les 2% de renouvellement annuel du réseau obligatoire. L'émulsion bicouche servira à la réfection de la chaussée après travaux (chemin des Bernardins)
<i>Vote</i>	12 pour

<i>Intitulé</i>	<b>2– Demande de subvention renouvellement réseau eau et assainissement</b>
<i>Présentation</i>	<p>La commune renouvelle des conduites d'eau potable et d'assainissement sur les secteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pierre Grosse / champfleuri (voir travaux ci-dessus)</li> <li>• Montée de la Ville Haute</li> </ul> <p>Ce projet vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer le rendement des réseaux.</li> <li>• Réduire les pertes d'eau et les infiltrations.</li> <li>• Sécuriser l'alimentation en eau potable.</li> <li>• Optimiser le fonctionnement de la station d'épuration.</li> </ul> <p>Un programme pluriannuel devrait être validé dans le schéma directeur d'eau potable à venir et devrait proposer un renouvellement de 600 à 700 mètres linéaires par an, selon les priorités techniques et les contraintes budgétaires.</p> <p>Ce rythme permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une planification réaliste des travaux.</li> <li>• Une amélioration progressive du rendement des réseaux.</li> <li>• Une meilleure anticipation des interventions.</li> </ul> <p>La commune peut solliciter les aides suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agence de l'Eau : subvention possible jusqu'à 50 % du montant des travaux.</li> <li>• Département : aide complémentaire à hauteur de 20 %.</li> </ul> <p>Ces financements permettent de réduire significativement le reste à charge pour la commune et d'accélérer la mise en œuvre du programme.</p> <p>Il est proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'autoriser le dépôt des demandes de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et du Département.</li> </ul>
<i>Débats</i>	Ville Haute : Réfection réseaux eau de la montée. Un devis déjà disponible.

	La subvention est accordée pour une durée de 2 ans.
<i>Vote</i>	12 pour

	<b>3– Rapport sur l'assainissement</b>
	<b>Données générales</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'abonnés : 442</li> <li>• Population desservie : 725 habitants</li> <li>• Volume facturé : 33 201 m<sup>3</sup></li> <li>• Tarif moyen : 1,53 €/m<sup>3</sup> TTC</li> <li>• Mode de gestion : Régie communale</li> <li>• Nombre de stations d'épuration (STEP) : 2</li> <li>• Capacité totale : 1 250 équivalents-habitants</li> </ul>
	<b>Réseaux et équipements</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Linéaire total de réseau (hors branchements) : 14,1 km</li> <li>• Renouvellement annuel des réseaux : 0,14 km (soit 0,68 %). Dans l'idéal atteindre les 2% par an</li> <li>• Connaissance patrimoniale : 105 points</li> <li>• Conformité réglementaire (collecte, équipements, performance) : 100 %</li> </ul>
	<b>Traitement et boues</b>
<i>Présentation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quantité de boues évacuées : 19,0 tonnes de matière sèche (tMS)</li> <li>• Filières d'évacuation conformes : 100 %</li> <li>• Pollution collectée (DBO5) : 18,3 kg/j</li> </ul> <p>En 2024, le curage des boues a été réalisé sur la grande station d'épuration</p>
	<b>Finances</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recettes annuelles (hors travaux) assainissement : 58 951 € HT</li> <li>• Travaux engagés assainissement : 37 481 € HT</li> <li>• Encours de dette eau et assainissement : 354 303 €</li> <li>• Durée d'extinction de la dette eau et assainissement : 6,2 ans</li> <li>• Épargne brute annuelle eau et assainissement : 56 964 €</li> <li>• Taux d'impayés part assainissement : 2,16 % (soit 1 272 €)</li> <li>• Actions de solidarité : 735 €</li> </ul>
	<b>Qualité :</b>
	<p>Le schéma directeur d'assainissement va débuter fin novembre qui permettra de proposer un programme de travaux pour réduire les eaux parasites.</p> <p>Il convient d'approuver le rapport sur l'assainissement 2024.</p>

<i>Débats</i>	Connaissances patrimoniales : connaissance et surveillance du réseau ; basé sur un questionnaire en 15 points. Le score maximal est de 120 points. Les emprunts courrent jusqu'en 2037.
<i>Vote</i>	12 pour

<i>Intitulé</i>	<b>4 – Bon achat Noël</b>
<i>Présentation</i>	Chaque année la commune offre au personnel et aux enfants du personnel jusqu'à 16 ans un bon cadeau à Super U de 60€.  Il est proposé de voter cette année les mêmes montants
<i>Débats</i>	
<i>Vote</i>	12 pour

<i>Intitulé</i>	<b>5 – Décision modificative budget eau</b>
	Il convient d'ajuster le budget :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- + 1 500€ amortissement à l'article 13913</li> <li>- - 1 500€ amortissement article 13911 (-350) article 13917 (-350) article 13918 (-250) article 13912 (-450) article 13914 (-100)</li> <li>- Opération réparation extension pour réseau pierre grosse : + 45 000€</li> <li>- Sectorisation : - 14 000€</li> <li>- Station d'épuration : - 31 000€</li> </ul>
<i>Débats</i>	
<i>Vote</i>	12 pour

<i>Intitulé</i>	<b>6 – Décision modificative budget principal</b>	
	<b>Ajout</b>	<b>Retrait</b>
<i>Présentation</i>	2158 – Matériel débroussaillage... : + 4000€  2131 op 51 diagnostic apave et autres : + 1600€  Réseau pluvial pierre grosse/ bernardin : + 45 000€	231 op bâtiment : - 5600€  Chemin grange neuve : - 45 000€
<i>Débats</i>	Suite au vol du 8 septembre (camion + petit matériel portatif) Réseau pluvial : pierre grosse	
<i>Vote</i>	12 pour	

La séance est levée à 19h43  
Secrétaire de séance : Bruno Baillon

### Divers :

- Demande subvention vidéoprotection.
- Antenne 5G au champ du pigeonnier : Le conseil municipal a émis un avis favorable en juillet 2025. L'entreprise doit déposer une DP qui sera étudié selon le PLU. Le public s'interroge sur la distance de l'antenne à la première habitation.
- Ecole : Les travaux devraient se terminer d'ici à deux semaines. Une inauguration aura lieu courant décembre ou courant avril selon la subvention du département.
- Vœux : Réflexion sur l'organisation des vœux.

Le secrétaire :



Le Maire

